Semestre : 1
Module : Introduction en Sciences de Gestion
Elément : Comptabilité Générale
Enseignant : Mr BERRADA

Eléments du cours

Numérisation & Conception
Mr Mohamed-Fadil ZIADI

Chapitre 1 : L'ENTREPRISE

I- Définition :

L'entreprise est une unité économique indépendante qui dispose des moyens de produire ou d'acheter des biens ou des services, qui sont destinés à être vendus moyennement à un prix permettant de couvrir les coûts supportés et de dégager un bénéfice.
L'entreprise est un ensemble de moyens matériels, humains et financiers organisés en vue de la production des biens et services destinés à un marché.

II- Classification des entreprises :

Cette classification se fait selon plusieurs critères, mais les plus courants sont :

1- Nature de l'activité :

- L'entreprise commerciale : son activité se résume en deux phases : Achat de marchandises et sa vente.
- L'entreprise industrielle : son activité se caractérise par trois phases : L'approvisionnement en matière et fourniture, la transformation ou la fabrication des produits finis, la vente des produits finis.

2- Origine des ressources :

- Pour une entreprise industrielle, le capital est apporté par une seule personne.
- Pour les sociétés, le capital est fractionné en actions ou parts sociales souscrites par plusieurs associés.

3- Autres critères :

Entreprise publique, privée, semi-publique.

III- Relations et liaisons entre agents économiques :

L'entreprise est en liaison avec :

- Les acheteurs qui sont ses clients ;
- Les vendeurs qui sont ses fournisseurs.

IV- Patrimoine de l'entreprise :

- Tout être humain est doté d'une personnalité juridique, c'est-à-dire qu'il a des droits et des obligations. La personnalité juridique est attribuée soit à une personne physique soit à une personne porale.

- Les personnes juridiques sont identifiées par un nom, un domicile, une nationalité.
- Chaque personne juridique possède un patrimoine, c'est-à-dire des biens et des dettes.

Biens matériels + créances + disponibles = total des biens.
Dettes = total des dettes

Patrimoine.

Chapitre 2 : LE BILAN

I- Définition :

Le bilan est un état de synthèse qui donne une photographie de la situation du patrimoine de l'entreprise à un moment donné. Il décrit ce que l'entreprise possède et comment elle le finance. Il se divise en deux parties : l'actif et le passif.

- Le passif décrit les ressources financières, l'origine des capitaux utilisés ;
- L'actif décrit les emplois faits de ces capitaux.

Entreprise : …………….. Bilan au : ……………….			
Actif	Mts	Passif	Mts
Emplois évalués en DH (utilisation des fonds)		Ressources en DH (origine des fonds)	
Total général	……..	Total général	……..

☛ **Remarque :**

Les emplois inscris en actif du bilan sont financés par les ressources figurant au passif, par conséquent le bilan est toujours équilibré.

Total actif = Total passif.

☛ **Exercice :**

Au début du moi de mai 2003, SIALI décide d'ouvrir une épicerie appelée « chez ALI ».
Pour la création de son entreprise, il apporte une épargne de 400.000 dirhams en espèce, durant ce même moi il achète un magasin pour 200.000 DH, un vélomoteur pour 15.000 DH, des rayonnages et un comptoir pour 40.000 DH, et des marchandises pour 130.000 DH.
Il ouvre un compte à la banque populaire et y dépose 10.000 DH.

☛ **Travail à faire :**

Etablir le bilan de l'entreprise « chez ALI » au 31 mai 2003.

Actif = Emplois	Mts	Passif = Ressources	Mts
Magasin	200.000	Apport initial	400.000
Moto	15.000		
Aménagement	40.000		
Marchandises	130.000		
Banque	10.000		
Caisse	5.000		
Total	400.000	Total	400.000

II- Présentation du bilan :

Chaque partie du bilan se divise en masses, rubriques et postes.

Masse 2	**Actif Immobilisé** **Imm en non valeur** Frais préliminaires **Imm incorporelle** Fonds de commerce **Imm corporelle** Constructions Inst Tech M et Outil MMB et Aménag. Divers Imm financière Prêts Immobilisés	Masse 1	**Fin. Permanents** **Cap. Propre** Cap Social ou Per Rt net de l'Exercice **Cap. Propres Assimilés** Sub d'Investissement **Dettes de Fin** Autres dettes de Fin
Masse 3	**Actif Circulant Hors Trésorerie** **Stocks** Marchandises **Créances d'actif circulant** Client et Cpts rattachés	Masse 4	**Passif Circulant Hors Trésorerie** **Dettes du Passif Circulant** F/s et Cptes rattachés Etat Impôts et Taxes Autres Créanciers
Masse 5	**Trésorerie Actif** Ch et Val à encaisser Banque TG et Cp Déb Caisse	Masse 5	**Trésorerie Passif** Banque SC

III- Variations du bilan :

Le bilan retrace la situation patrimoniale d'une entreprise à une date donnée. Chaque opération effectuée entraîne une modification du bilan, certaines opérations modifient le bilan sans modifier la situation de l'entreprise par contre d'autres opérations entraînent un changement du patrimoine de l'entreprise dû à un résultat.

1- Opérations n’entraînant pas de changements du patrimoine de l’entreprise :

- Les opérations qui ne concernent que les rubriques d’actif du bilan, quand l’opération ne concerne que l’actif du bilan nous constatons des modifications au niveau des rubriques, mais le total du bilan ne change pas.
- Les opérations qui ne concernent que les postes du passif du bilan, le total du bilan ne change pas également.
- Les opérations qui concernent un poste d’actif et un poste du passif, le total du bilan change sans changement du patrimoine de l’entreprise.

2- Opérations entraînant un changement du patrimoine de l’entreprise :

Sachant que toute entreprise a un objectif lucratif, plusieurs opérations effectuées se traduisent par des dépenses (charges) en vue de dégager des ressources nouvelles par l’exercice de l’activité (produits). Les opérations qui concernant les charges ou les produits se traduisant par un résultat bénéficiaire ou déficitaire, elle laisse apparaître un résultat qui est considéré comme un résultat en plus (bénéfice)à inscrire au passif du bilan. Ses opérations entraînent un changement de la situation du patrimoine de l’entreprise.

Chapitre 3 : COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (C.P.C)

L'entreprise a un but lucratif, elle cherche à réaliser des bénéfices. Plusieurs opérations effectuées par l'entreprise se traduisent par des dépenses (charges) en vue de dégager des revenues (produits).

I- Définition :

Le compte de produits et charges est un état de synthèse qui regroupe tous les éléments ayant concouru à la formation du résultat de l'entreprise, ce sont d'une part les différents biens et services consommés pour les besoins de l'activité (charges) et d'autre part les produits de l'entreprise.
- Les charges peuvent être considérées comme des dépenses supportées par une entreprise pour l'exercice de son activité. Elles peuvent être directement liées à la nature des activités exercées, elles sont dites alors : charges d'exploitation (achat de marchandises, salaires…), elles peuvent avoir un caractère financier (intérêts dus…), elles peuvent être non courantes (pénalités …).
- Les produits comprennent tous les revenus qui résultent de l'activité de l'entreprise : ils sont qualifiés alors de produits d'exploitation (vente de marchandises…), ils peuvent avoir un caractère financier (intérêts reçus …), ils peuvent être exceptionnels (prix de cession d'immobilisation …).

II- Structure du compte des produits et charges :

Le compte de produits et charges qui assure le synthèse des charges et des produits et subdivisé en trois parties :

1- Opérations d'exploitation :

Ce niveau constate les charges et les produits réalisés dans le cadre de l'objet social de l'entreprise.

2- Opérations financières :

Ce niveau concerne tout ce qui est en rapport avec la trésorerie (intérêts et escomptes de règlement, perte ou gains de change).
Les opérations d'exploitation et les opérations financières sont des opérations de gestion courante.

3- Opérations non courantes :

Elles reprennent tous les éléments qui ne sont pas assimilables à des opérations de gestion courante (des immobilisations cédées, pénalités, subvention d'équilibre…).

III- Présentation du compte des produits et charges :

Le compte des produits et charges est établie en liste.
Les produits et charges sont présentés en compte de produits et charges sous forme de rubriques et de postes classés selon leur nature.

Courant
I- Produits courants Ventes de marchandises Ventes de biens et services produits Variation des stocks de produits Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même Subventions d'exploitation Autres produits d'exploitation Reprises d'exploitation, transferts de charges Produits financiers
Total I
II- Charges courantes Achats revendus de marchandises Achats consommés de matières et fournitures Autres charges externes Impôts et taxes Charges de personnel Autres charges d'exploitation Dotations d'exploitation Charges financières
Total II
III- Résultat courant (I - II)
Non courant
IV- Produits et charges non courants Produits non courants Charges non courantes
V- Résultat non courant
VI- Résultat avant impôts (III - V)
VIII- Impôts sur les résultats
VIII- Résultat net (total des produits - total des charges)
IX- Total des produits
X- Total des charges
XI - Résultat net (total des produits - total des charges)

Chapitre 4 : LE COMPTE

Les opérations effectuées par une entreprise sont diversifiées, elles modifient en permanence le bilan. On ne peut établir un bilan à la suite de chaque opération, aussi les opérations effectuées par l'entreprise sont effectuées dans des comptes spécifiques qui permettent enfin de période de donner des situations pour l'établissement du bilan.

I- Fonctionnement d'un compte :

1- Notions :

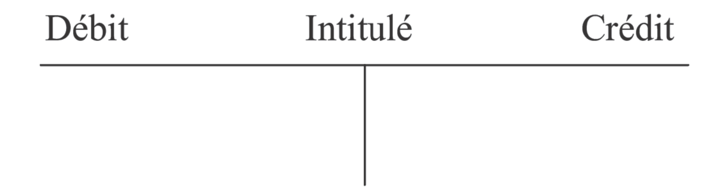
Un compte est un document comptable destiné l'enregistrement des opérations effectuées par l'entreprise, les comptes fonctionnent selon le principe fondamental de partie débit et partie crédit.
La partie débit enregistre les emplois et la partie crédit enregistre les ressources.
Chaque écriture comptable se traduit par un double mouvement «débit = crédit», c'est ce qu'on appelle le respect de la partie double.

2- Présentation du compte :

Intitulé et numéro :

Date	Libellé	Débit	Date	Libellé	Crédit

3- Présentation schématique :



4- Mouvement du compte :

Mr. T décide avec sa femme de constituer une société et dépose en crédit du Maroc le correspondant au capital 500.000 dirhams.
Le 05/05/2003, il achète un magasin à 800.000 dirhams payer comme suit : 300.000 dirhams par chèque bancaire et 500.000 dirhams par empreint bancaire.
Le 07/05/2003, il commence l'équipement de son magasin et fait les dépenses suivantes : aménagement du magasin 100.000 dirhams payée par chèque, achat du matériel 50.000 dirhams payé par chèque.
Le 10/05/2003, retrait de la banque pour alimenter la caisse 5.000 dirhams.

Capital	
	500.000

CDM	
500.000	300.000
	100.000
	50.000
	20.000
	25.000

Construction	
800.000	

Emprunt	
	500.000

Aménagement	
100.000	

Matériel et outillage	
50.000	

Caisse	
20.000	8.000
	150

Le 15/05/2003, achat de marchandises 8.000 dirhams payée en espèce. Transport de la marchandise achetée 150 dirhams payée par caisse.
Le 17/05/2003, vente de toute la marchandise achetée 9.600 dirhams payable à 60 jours.
Le 20/05/2003, achat de marchandises 25.000 dirhams payée par chèque bancaire.
Le 29/05/2003 reçus quittance d'électricité 520 dirhams. Reçus facture du téléphone 316 dirhams.

Achat de marchandises	
8.000	
25.000	

Transport	
150.000	

Vente de marchandise	
	9.600

Clients	
9.600	

Achat électricité	
520	

Fournisseurs	
	520
	316

Téléphone	
316	

Intitulé	Mouvements		Soldes	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit
Capital		500.000,00		500.000,00
Emprunt		500.000,00		500.000,00
Construction	800.000,00		800.000,00	
Matériel et outillage	50.000,00		50.000,00	
Aménagement	100.000,00		100.000,00	
Clients	9.600,00		9.600,00	
Fournisseurs		836,00		836,00
CDM	500.000,00		500.000,00	
Caisse	20.000,00	8.150,00	20.000,00	8.150,00
Achat de marchandises	33.000,00		33.000,00	
Achat électricité	520,00		520,00	
Transport	150,00		150,00	
Téléphone	316,00		316,00	
Vente de marchandises		9.600,00		9.600,00

Chapitre 5 : ORGANISATION COMPTABLE

La comptabilité générale est tenue suivant les normes imposées par la loi comptable et elle est obligatoire pour toutes les entreprises d'où la notion de la normalisation comptable.
Le plan comptable présente le dispositif d'application de la norme générale comptable qui doit être respectée par toutes les entreprises.

I- Dispositions générales :

1- Principes fondamentaux de la comptabilité :

Tous les documents comptables tenus par l'entreprise doivent présenter une image fidèle de sa situation.
L'obtention de cette image fidèle repose sur le respect d'un certain nombre de textes et lois par l'entreprise.

☛ **Principes comptables fondamentaux :**

Ils sont au nombre de sept :
- Le principe de continuité d'exploitation ;
- Le principe de permanence des méthodes ;
- Le principe du coup historique ;
- Le principe de spécialisation des exercices ;
- Le principe de prudence ;
- Le principe de clarté ;
- Le principe d'importance significative.

☛ **Organisation de la comptabilité :**

La comptabilité doit permettre de saisir et classer toutes les opérations de l'entreprise et enfin d'établir après traitement les états de synthèse qui doivent être sincères et véritables.